

L'élargissement de l'Union européenne aux pays d'Europe centrale et orientale

Une étape nécessaire mais risquée

Après la chute du mur de Berlin (9 novembre 1989) et l'implosion de l'Union soviétique (décembre 1991), l'Union européenne (UE) ne peut pas s'opposer à la candidature des ex-pays communistes : Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Tchéquie et Slovaquie (séparées depuis le 1^{er} janvier 1993), Hongrie, Bulgarie, Roumanie, Slovénie, avec en perspective plus lointaine, l'adhésion des autres Etats de l'ex-Yougoslavie et de l'Albanie. Il s'agit de réconcilier l'histoire du Vieux Continent avec sa géographie. Mais cet élargissement se présente aussi comme une gageure, voire une aventure.

I. Les raisons de l'élargissement de l'UE aux PECO sont plus politiques qu'économiques.

I.1. L'intégration commerciale et financière est pratiquement réalisée avant l'adhésion formelle des PECO.

Dans leurs relations économiques avec l'extérieur (politique commerciale, convertibilité de la monnaie, mouvements de capitaux), les PECO adoptent très vite les règles de l'économie de marché et adhèrent à l'OMC. Ils signent avec l'UE des « accords européens » entre décembre 1991 et juin 1995. Il s'agit d'abord d'**accords commerciaux de libre-échange**. Pour les produits manufacturiers, l'UE supprime le TEC et les obstacles non tarifaires dès l'entrée en vigueur de chaque accord, alors que les PECO conservent des droits de douane pendant une période pouvant aller jusqu'à 10 ans. Toutefois, pour les « produits sensibles », l'UE déroge à son principe d'ouverture en maintenant un calendrier spécifique de réduction progressive des droits, avec des quotas, des clauses de sauvegarde et des taxes antidumping. Pour les produits agricoles, l'UE préserve son protectionnisme.

Les échanges entre l'UE et les PECO connaissent un essor spectaculaire. Avant l'élargissement, les exportations extracommunautaires vers les PECO sont multipliées par 7 et les importations par 5. Au total, la part des 10 PECO dans le commerce extracommunautaire double, de 6 à 13 % en 2003. Du point de vue des PECO, la dissymétrie est forte. En 2005, les 10 font en moyenne 77% de leurs exportations et 71% de leurs importations avec leurs partenaires de l'UE.

L'analyse sectorielle des flux de marchandises montre une évolution significative. La spécialisation initiale des exportations d'économies ex-communistes (produits peu transformés de la métallurgie et de la chimie) recule devant les secteurs à

forte intensité de travail. Le coût horaire moyen de la main d'œuvre en 2004 (charges sociales incluses) varie de 2,4 euros en Lettonie à 8,9 euros en Slovénie (4,5 en Pologne) contre 22,2 en moyenne dans l'UE-15 (France 24,4). La proximité d'un main d'œuvre peu coûteuse et relativement qualifiée développe un "trafic de perfectionnement passif" de type maquiladora, surtout dans la filière textile-habillement. Dans ce cas, les intrants exportés par l'UE y reviennent assemblés en produits finis, frappés seulement d'un droit sur la valeur ajoutée. Mais pour les pays les plus avancés sur la voie de la transition (Pologne, Tchéquie, Hongrie), l'émergence de nouvelles industries compétitives à forte intensité de capital et de technologie, comme l'industrie automobile, le matériel électrique, les machines, s'accompagne d'une augmentation des flux intrabranches.

L'UE est de loin le principal investisseur extérieur dans les PECO, avec environ les 2/3 du stock total de leurs IDE. Le total cumulé des flux d'IDE pour les années 2000-2004 atteint 150Mds\$, principalement, dans l'ordre décroissant en Pologne, Tchéquie et Hongrie. Les investisseurs visent la main d'œuvre (aux dépens des pays de l'Europe du sud et au delà) et/ou des marchés à fort potentiel de développement. Le rapport entre le stock d'IDE et le PIB de la zone d'accueil fait apparaître, dans l'ordre décroissant du ratio, 4 types de régions : les capitales, les frontières (par ex, austro-hongroise), les « vieux pays noirs » comme Ostrava ou Nowa Huta, les espaces ruraux. L'Allemagne reste le plus gros investisseur (40% du stock d'IDE dans les PECO en provenance de l'UE en 2002) devant les Pays-Bas (15%), l'Autriche (13%) et la France (11,5%). L'origine et la destination géographiques des IDE montre un effet de proximité dans 3 appariements :

- Le pôle nordique où les entreprises suédoises, danoises et finlandaises investissent dans les Etats baltes et sur le littoral polonais ;
- Le pôle central avec une forte propension des Allemands et Autrichiens à investir en Tchéquie, Slovaquie, Hongrie et Slovénie ;
- Le pôle balkanique avec l'importance relative des investisseurs français (en Roumanie), italiens et grecs.

La diversité géographique (avec des non européens) des investisseurs en Pologne montre que l'accès au marché est leur motivation principale. Au total, les taux d'intégration commerciale et financière entre l'UE et les PECO dépassent le taux d'intégration moyen de l'UE-25 (68% en 2004 pour les exportations intracommunautaires). Avec l'adhésion, les PECO devront appliquer l'acquis communautaire. Dans le domaine des flux de biens, de services et de capitaux, il s'agit de tout ce qui différencie une simple zone de libre-échange d'un marché unique : les normes techniques, juridiques, fiscales, sociales... La mise à niveau des PECO a commencé avant, et se poursuivra après la date officielle d'adhésion. Du reste, l'intégration économique entre les Quinze est elle-même inachevée et... continue. Bref, l'entrée formelle des PECO dans l'UE ne bouleversera rien sur ce plan. Si les PECO ont quand même voulu devenir des membres à part entière, **c'est bien la preuve que l'UE est autre chose qu'un grand marché.**

I.2. L'élargissement vise la stabilisation géopolitique du continent.

Pour les pays occidentaux comme pour les pays de l'Est, l'appartenance à l'UE garantit la " démocratie de marché ", assure le non retour du communisme, protège les PECO de toute tentation hégémonique du voisin russe. Le corollaire militaire est l'adhésion à l'OTAN des